

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA
JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

La ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, la ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6 ;

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1 ;

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants ;

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane ;

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu l'arrêté du 07 novembre 2017 portant création de la mention Basket-ball du BPJEPS, spécialité Educateur sportif ;

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 12 septembre 2024 ;

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité Educateur sportif mention Basket-ball est attribué aux personnes dont les noms suivent :

Civilité	Nom	Prénom
Monsieur	BACHELIER	Maxime
Monsieur	BARDY	Sam
Monsieur	CELERIER	Lucas
Monsieur	CHEVALIER	Romain
Monsieur	DARRIGRAND	Dorian
Monsieur	ESTREM	Enzo
	MONJOUSTE	
Monsieur	FEREZ	Gaëtan
Madame	LE BORGNE	Anaïs
Monsieur	LEBON	Thomas
Monsieur	LEGAY	Erwann
Monsieur	LUCAS	Enzo
Monsieur	MASDIEU	Noam
	REYNAERT	
Monsieur	MINIER	Mathis
Monsieur	MORVAN	Elouann
Monsieur	PEREIRA	Lucas

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Monsieur	PIRON	Frédéric
Monsieur	PRAT	Esteban
Monsieur	SABOURIN	Florian
Madame	SOURY	Emilie
Monsieur	THUEZ	Théo

Article 2. - La rectrice de région académique de Nouvelle-Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES, le 12/09/2024

Pour la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine,
Rectrice de l'académie de Bordeaux,
Chancelière des Universités, et par délégation,
Conseillère d'Animation Sportive




Emmanuelle DJADJO